

La réparation du préjudice corporel des personnes cérébro-lésées, L'évaluation situationnelle. Intérêt du rapport d'évaluation et méthodologie de rédaction

Infos pratiques



2 jours



5 et 6 février 2019



siège de l'UNAFTC 91/93 rue Damrémont 75018 PARIS
Toutes nos formations sont réalisables, en intra, France entière

pour les 2 jours

Adhérent UNAFTC par professionnel	500€
Non adhérent UNAFTC par professionnel	900€
GEM adhérent UNAFTC par professionnel	150€
Adhérent à une AFTC ou à GEM par bénévole	100€
Non adhérent AFTC ou à GEM par personne	300€



Attention tarif dégressif à partir de la 2^{ème} inscription d'une même structure, nous consulter
Et possibilité de participer à une seule journée



8/10 participants



Familles, professionnels de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social, responsables associatifs, avocats, médecins, experts auprès des tribunaux



Une approche accessible de la réparation et des outils d'évaluation

Les personnes, victimes de lésions cérébrales après des accidents (médicaux, de la voie publique, du travail, de sport, de la vie courante, d'une agression), sont accompagnées par des équipes qui, souvent, ne connaissent pas les mécanismes et les démarches d'indemnisation possibles. Apparaissent alors des risques de priver les personnes blessées de moyens leur permettant de faire face aux conséquences de l'accident qui impacte leur autonomie, leur vie quotidienne et leur insertion sociale, scolaire et ou professionnelle. Comment appréhender les tenants et les aboutissants des processus d'indemnisation et leurs enjeux pour accompagner au mieux les usagers et leurs proches et être en mesure de les guider et de les rassurer ?

• OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Cerner le cadre légal et les différents intervenants dans une procédure d'indemnisation
- Appréhender les tenants et les aboutissants de la réparation du dommage corporel, en fonction du fait générateur du dommage
- Situer, dans la procédure d'indemnisation, l'intérêt et les enjeux de l'évaluation situationnelle, pour la réparation du préjudice corporel, en particulier dans les situations de handicap invisible
- Connaître la méthodologie de rédaction du rapport de l'évaluation situationnelle afin de pouvoir accompagner les personnes blessées et leurs proches dans leurs démarches

• CONTENU

Quelques rappels pour comprendre le contexte de l'indemnisation : présentation de l'organisation de la justice et des textes fondateurs, procédure au pénal et au civil, cadre d'intervention (loi Badinter, droit de la sécurité social, Fond de garantie, ...) et la place des différentes parties dans la procédure (juge, experts, assurances, avocat, professionnels de recours, ...)

- Le cadre légal : le régime de la réparation, que veut dire réparer ? Le cadre juridique de l'indemnisation et les outils de classification des préjudices. Indemnisation amiable ou judiciaire
- La réparation au service du projet de vie de la personne cérébro-lésée : la réparation outil de la réhabilitation de la citoyenneté pour un accès aux droits fondamentaux à savoir restaurer la dignité, vivre en sécurité, dans le respect du choix de vie tout en suppléant à la perte d'autonomie. Le projet de vie : ce que dit la loi, qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce que ce n'est pas ?
- L'évaluation des victimes: Pourquoi évalue-t-on ? Qu'évalue-t-on ? Quelle expertise ? Avec quels outils ? La CIH 2 présentation de la Classification Internationale du Handicap, limitation d'activités et restriction de participation, comme modèle conceptuel validé par l'OMS

• MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques pour les connaissances de base
- Etudes de cas rapportés par le formateur et études de cas relatés par les participants

• INTERVENANTS

- Alexandre Clément: ergothérapeute au CRLC 01, Expert auprès de la cour d'Appel de Lyon, titulaire des DIU traumatisme crânien de l'adulte et de l'enfant et du DU dommage corporel, membre du groupe de conseils de victimes de l'UNAFTC
- Me Émeric Guillermou : avocat aux Barreaux de Paris et Toulon, champ de compétence : indemnisation du préjudice corporel, titulaire du DIU traumatisme crânien de l'adulte, responsable du groupe de conseils de victimes de l'UNAFTC